

« ÊTRE ADMINISTRATEUR D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE ARTISANALE »

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

Connaître pour maîtriser :

- le fonctionnement d'une société coopérative artisanale sous forme de Société Anonyme (SA)
- la répartition des pouvoirs entre les différents organes de direction et d'administration
- les règles du droit des sociétés ayant un effet sur les organes d'administration d'une SA coopérative
- les responsabilités encourues en tant qu'administrateur et savoir les prévenir

Afin de savoir :

- participer et animer un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale
- dissocier intérêt personnel d'entreprise et intérêt de la coopérative

PREREQUIS :

- être administrateur d'une SA coopérative artisanale ou futur administrateur
- connaître et maîtriser les principes et les fondamentaux de la coopération artisanale

PUBLIC VISE : artisans, directeur général

DURÉE : 1 jour (7 heures)

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES : diaporama et support pédagogique

VALIDATION : délivrance d'une attestation de stage en fin de formation

A PREVOIR / A NOTER : stage intra-coopérative possible

CONTENU ET POINTS-CLES

- présentation des organes d'administration
- l'attribution des pouvoirs aux différents organes
- les dispositions légales applicables
- l'Assemblée Générale
- les caractéristiques principales des sociétés coopératives artisanales au regard des missions des administrateurs
- la responsabilité des administrateurs
- la place de l'administrateur dans une coopérative artisanale

